

Sujet : Re: Abstention achat immeuble ADMR et Lieux communs

De : Suzanne DELERIS <*****>

Date : 09/03/2026 10:28

Pour : "Jacques-O. Teyssier - Najac infos" <*****>

Bonjour,

Suite à ta demande, voici les éléments qui expliquent mon abstention lors du vote concernant l'achat par la commune de l'immeuble actuellement occupé par **Les Lieux Communs** et l'**ADMR**.

J'avais transmis à l'ensemble des élus, avant le conseil municipal, mon point de vue sur ce sujet. Celui-ci n'a visiblement pas été évoqué lors de la réunion, je souhaite donc le rappeler.

Je pense qu'il ne faut pas se précipiter dans l'achat de cet immeuble. Aujourd'hui, le bâtiment est occupé par l'ADMR et par Les Lieux Communs, mais plusieurs questions restent, selon moi, à clarifier.

Tout d'abord, il est important de savoir **qui prendra en charge les différents frais liés à ce bâtiment** : impôts, assurances, électricité, chauffage, entretien, etc.

Ensuite, je m'interroge sur **le projet global pour cet immeuble**. À ce stade, il me semble que ce sujet n'a pas encore été véritablement discuté au sein du conseil municipal.

Par ailleurs, pour rappel, j'ai été conseillère communautaire de **2008 à 2014** et j'ai suivi le dossier de la réhabilitation de ce bâtiment en **2011-2012**.

À l'époque, le coût global de l'opération avait été estimé à **328 094 €**, financé en grande partie par des subventions (État, Région, Département, FEADER et réserve parlementaire de la sénatrice Anne-Marie Escoffier) pour un montant de **262 448 €**, soit environ **80 % du projet**, laissant à la collectivité un autofinancement d'environ **65 619 €**.

Je ne dispose pas aujourd'hui du montant d'achat initial du bâtiment, acquis avant 2008. Lors de la fusion des trois communautés de communes, cet immeuble a ensuite été intégré dans le patrimoine transféré.

Compte tenu de ces éléments et des questions encore en suspens, j'estime qu'il aurait peut-être été préférable **de prendre davantage de temps pour étudier ce dossier**, et éventuellement de laisser la décision définitive aux prochains élus.

Si cela s'avérait nécessaire, la commune conservera toujours la possibilité **d'exercer son droit de préemption**, si les élus le jugent opportun.

Mon abstention ne traduit donc pas une opposition de principe, mais simplement la volonté **de disposer de tous les éléments et d'un projet clairement défini avant de s'engager**.

J'espère avoir répondu à ta question

Cordialement

Suzanne DELERIS

Le dim. 8 mars 2026 à 22:17, Jacques-O. Teyssier - Najac infos <[*****](#)> a écrit :

Bonjour Suzanne,

J'ai vu que, lors du dernier conseil municipal, tu t'étais abstenue sur le vote de l'achat par la commune de l'immeuble occupé aujourd'hui par Les lieux communs et l'ADMR.
Comme il n'y a pas eu d'explication de vote, peux-tu me dire pourquoi, stp ?

Tes réponses sont susceptibles d'être publiées sur Najac infos.

Cordialement,

--

Jacques-O. Teyssier
najac-infos.fr